

EXPOSITION CANINE NATIONALE

CACS
de la SCC

QUIBERVILLE SUR MER

CACS
de la SCC

Rue de la Saône

DIMANCHE 28 JUILLET 2019



ATTENTION! 2 CLÔTURES D'ENGAGEMENT :
6 JUILLET (cachet de la Poste faisant foi)
et 13 JUILLET (date de réception)



SAMEDI 27 JUILLET 2019 ENTRE 15H ET 18H
SÉANCE DE CONFIRMATIONS
POUR CHIENS NON EXPOSÉS

L'imprimé spécial pour l'inscription à la confirmation est téléchargeable sur le site canine76.fr ou sur cedia.fr. Il est possible de s'inscrire directement sur place le jour même.

EXPOSITION SANS CAGES

ENTREE VISITEURS GRATUITE !

Le camping municipal jouxte le site de l'exposition
Possibilité de réserver un emplacement

JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1^{er} GROUPE

Berger Allemand..... M. CLAUTOUR
Bergers Belges..... Mme BIDAULT
Bearded Collie, Collies..... M. MATTERA
Berger Blanc Suisse..... Mme POUVESLE
Bergers Australien, des Shetland, Pyrénées, Catalan,
Kelpie Australien..... M. LALANNE de JONQUEL
Bergers de Picardie, de Beauce, Hollandais,
Schapendoes, Polonais de Plaine, Chien Loup Tchèque,
Bergers de l'Est, Italien, Welsh Corgi..... M. POUVESLE
Bouvier des Ardennes, des Flandres, Australien..... M. MASSON
Autres races du groupe..... M. DUPAS

2^e GROUPE

Pinschers, Schnauzers, Dogue de Bordeaux, Bulldog, Cane Corso..... Mme LAFAY
Spéciale Boxers,
Rottweiler, Léonberg, Mâtin Napolitain..... Mme PRESSIAT
Terrier Russe Noir..... M. CALAIS
Spéciale Bouviers Suisses,
Dogue Argentin, Mastiff, Bullmastiff..... M. MASSON
Spéciale Dogues Allemands,
Dogue du Tibet, St Bernard..... M. MARTIN
Berger d'Anatolie, Terre Neuve, Landseer..... Mme POUVESLE
Bergers de l'Est et autres races du groupe..... Mme LAFAY

3^e GROUPE

Airedale et Terriers Divers, Fox Terriers..... M. CALAIS
Terriers d'Ecosse..... M. COPPEL
Bull Terriers..... Mme LAFAY
Staffordshire Bull Terrier, Yorkshire Terrier..... M. MATTERA
American Staffordshire terrier..... M. JACOPS
Autres races..... M. DUPAS

4^e GROUPE

Teckels..... M. JACOPS

5^e GROUPE

Chiens Nordiques, Malamute d'Alaska, Siberian Husky..... Mme GODIMUS
Chow Chow, Eurasier..... M. ARNOULT
Spitz..... M. COPPEL
Autres races..... M. MATTERA

6^e GROUPE

Fauves de Bretagne..... M. JACOPS
Autres races du groupe..... M. THOMAS

7^e GROUPE

Spéciale Epagneuls de Picardie, Bleus de Picardie, de Pont Audemer,
Braques de Weimar, Braques Hongrois, Epagneul Français,
Epagneuls de Munster, Langhaar, Setters Gordon..... M. VIEUBLE
Spéciale Epagneuls Bretons,
Braque Allemand..... M. MAILLET
Spéciale Korthals..... M. BENARD
Spéciale Epagneul de St Usage, Spéciale Barbu Tchèque
Setters Irlandais, Anglais et autres races du groupe..... Mme PARENT

8^e GROUPE

Retrievers..... Mme CHALARD
Spaniels..... M. DESMARCHELIER
Chiens d'eau..... M. DUPAS

9^e GROUPE

Bichons, Petit Chien Lion, Coton de Tuléar, Chihuahua..... M. DUPAS
Caniches et Chien Particolore..... M. COPPEL
Chinois à crête, Cavalier King Charles, King Charles,
Chiens du Tibet, Carlins, Boston..... M. ARNOULT
Epagneuls Japonais et Pékinois,
Epagneuls Nains Continentaux, Petits Chiens Russes..... Mme SANSON
Bouledogues Français..... Mme PRESSIAT
Autres races du groupe..... M. DUPAS

10^e GROUPE

Spéciale Lévrier Afghan et Saluki..... M. COPPEL
Spéciale Deerhound et Irish Wolfhound,
Whippet, Greyhound, et autres Lévrier..... M. GRUNHEID

ENGAGEMENT POSSIBLE PAR INTERNET - PAIEMENT SECURISE -
<https://cedia.fr>

Seuls les engagements internet payés sur ce site seront pris en compte
L'ACTSM demande 1 euro supplémentaire par transaction pour les frais bancaires.

Entrée des Chiens à partir de 8h30

Début des jugements à 9h30

feuilles à télécharger sur cedia.fr

ou à demander au secrétariat : ☎ 02 32 10 38 19

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvo-virus et la toux du chenil.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA A QUIBERVILLE SUR MER le dimanche 28 juillet 2019

Elle sera ouverte au public de 9 h à 17h.

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accès à l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30. Les jugements commenceront à 9h30 précises et pourront être interrompus pour le déjeuner.

LOGEMENT - Seuls les chiens d'une même race et d'une même taille appartenant au même propriétaire pourront être logés dans la même cage. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens classés (jusqu'à 4^e excellent) ne pourront quitter l'exposition avant 16h30. Les chiens non classés pourront quitter l'exposition à partir de 16h.

La distribution des coupes s'effectuera à partir de 16 h 30.

RESTAURATION - Un buffet sera installé à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur, le nom, l'adresse et le n° de téléphone de l'éleveur. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition. Il est interdit de faire signer une pétition quel que soit son objet sans l'accord du Président de la Société Organisatrice.

PRESENTATION - Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre stimulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs-Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi à l'entrée de l'exposition :

Des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau

Des chiens aveugles ou estropiés

Des chiens dangereux

Des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformation

Des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir des frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Pour les juges, voir le règlement des juges. Un Juge ne peut en aucun cas, à partir du moment où il fait partie du jury, présenter le jour où il officie. Par contre les membres de sa famille ou une tierce personne pourront présenter ses chiens dans toutes les races qu'il ne juge pas ce jour là.

Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs informatiques.

- les engagements intervenus après la date des engagements

Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe lot/d'élevage ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagements doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la Société si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception qui devra être présenté à l'entrée au plus tard 10 jours avant l'exposition.

Pour les engagements en Lots d'Elevage, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur (cf. feuille d'engagement) pour 3 chiens engagés qui devront être préalablement inscrits dans une classe individuelle (1) et en avoir acquitté le montant.

Pour les meutes (terriers, teckels, chiens courants) le prix d'engagement pour un minimum de 6 sujets appartenant au même propriétaire est fixé par l'organisateur (cf. feuille d'engagement) donnant droit à l'engagement en classe individuelle de 6 chiens. Elles doivent être jugées suivant l'échelle des points adoptée par la SCC. Les meutes de terriers et de teckels sont jugées séparément des meutes de chiens courants. Les autres sujets appartenant à la meute pourront être également engagés en classes individuelles, mais devront acquitter le montant fixé par l'organisateur. Une meute se compose au minimum de 6 chiens.

sont considérés comme classes individuelles, les classes ouverte, travail, intermédiaire, champion, jeune, vétérân.

Vous pouvez engager dans les classes ci-après :

ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office suivant son âge. Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

Classe ouverte : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe travail et la classe intermédiaire.

Classe travail : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois le jour de l'exposition (conditions au dos de la feuille d'engagement) et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail par la SCC. **La récompense doit être obtenue avant la date de clôture de l'exposition.** Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe intermédiaire.

Classe Champion : réservée exclusivement aux chiens déclarés champions nationaux des pays membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI, ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition (conditions au dos de la feuille d'engagement). Joindre la photocopie du titre de champion. **Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements de la manifestation.** Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe Intermédiaire : Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail.

Classe Jeune : pour les chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois comptés au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif excellent mais non au C.A.C.S.

Classe Puppy : pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

Classe Baby : pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant) : très prometteur, prometteur, assez prometteur, insuffisant.

Classe Vétérân : Pour les chiens âgés au minimum de 8 ans au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à un qualificatif et un classement et ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

Classe ne concourant pas : Pour les chiens titulaires d'un certificat de naissance ou inscrits à un livre d'origines reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

Classe Paire : Pour 2 chiens de même race ou varié, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés en classe individuelle (1).

Classe Couple : Pour 2 chiens de même race ou varié, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et engagés en classe individuelle (1).

Les classes de Couple et Paire doivent être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

LOT D'AFFIXE : (classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins 3 eu au plus 5 chiens, sans distinction de sexe, de même race et varié, nés chez le même producteur, pouvant appartenir à des propriétaires différents, de deux lices différentes, déjà engagés en classe individuelle (1). Le classement qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur. Inscriptions au Secrétariat de l'exposition.

LOT DE REPRODUCTEUR : (classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

- TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

- TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même varié de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

- CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et varié, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement (voir au recto) à l'ordre de l'ACTSM par mandat-lettre ou un titre de paiement. Pour les étrangers, règlement par mandat international

Sur Internet : seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée au 13 Juillet 2019. Tout engagement parvenu après la date de clôture (date de la poste faisant foi) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour les frais de secrétariat.

REFUS ET EXCLUSIONS -

* des engagements : La Société organisatrice se réserve le droit de refuser tout engagement qu'elle croirait ne pas avoir à admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser sous déduction d'une somme de 10 % pour les frais de secrétariat même après les avoir acceptés.

* des chiens : (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens nés en France ayant subi une ootectomie après le 28/08/2008

- ceux refusés par le service vétérinaire

- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ce cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite

- ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un embaissaire de ring, d'un interprète (fonction qui ne peut être tenue en aucun cas par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirimateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par un tout-à-jour juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre de chiens dépasse 80 chiens environ.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront classés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

Les juges attribueront selon la valeur du chien l'un des deux qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notables ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIÉ - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (pauvrière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ne pourront prétendre à un classement).

Les meutes sont jugées sur la conformité au standard et l'homogénéité du lot par rapport au type et à la couleur.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» en classe champion, et le (la) Meilleur(e) vétérân ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivés et être accompagnées d'une caution de 80 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur

- ceux qui auront fait une fausse déclaration

- ceux qui auraient fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper la qualité de celui-ci

- ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.

- ceux qui auraient introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre

- ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITE - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux ... et ce en quelque cas ou quelle que soit la cause.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leur chien tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut être en aucun cas reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leur chien, les exposants acceptent de façon absolue sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (cf. paragraphe réclamations)

CONFIRMATIONS - Une liste des modifications intervenues après édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire (en cas de doute, la carte de tatouage fait foi).

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback	15 mois
Gr 8 : Retrievers	15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

TRES IMPORTANT- PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

1) Pour les chiens de 2^e catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires Départementaux la photocopie du certificat anti-rabique de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination, un mois après la date de sa délivrance, les dates du début et de fin de validité du certificat doivent être portées sur le certificat

- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins 3 mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par le vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, Américan Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE SEINE-MARITIME

affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (Reconnue d'utilité publique)

Renseignements auprès de l'ACTSM : Tél. : 02 32 10 38 19 - canine76@wanadoo.fr



QUIBERVILLE SUR MER



Dimanche 28 Juillet 2019

DEMANDE D'ENGAGEMENT À RENOYER À CÉDIA - EXPOSITION DE QUIBERVILLE - 31230 COUEILLES

Race : _____

Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant Suisse, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

Nature du poil : Teckels, St-Bernard, Russkiy Toy, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Montagne Portugais, Segugios, Retrievers, Bergers Allemand, Blanc Suisse, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

N° tatouage ou transpondeur : _____

N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Réservé à la Société

N° d'arrivée :

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____

Le chien est-il à confirmer ? OUI NON
(Confirmation autorisée et gratuite pour les chiens exposés)

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétérain
Ne Concourant pas Meute

Tout chien inscrit en Classe Champion ou Travail sans justificatif sera mis en Classe Ouverte

● remplissez la grille d'engagement ci-dessous et le volet de calcul

● envoyez la feuille à **CEDIA - exposition de Quiberville - 31230 COUEILLES**, accompagnée de :

- son règlement libellé à l'ordre de l'ACTSM (chèque bancaire ou mandat - pour les étrangers, mandat cash ou virement uniquement). Les règlements libellés à l'ordre de Cédia seront retournés.
- des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe travail ou champion
- du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de 2^e catégorie

OU

● inscrivez vous sur le site www.cedia.fr, paiement par CB sécurisé (recommandé).

Les engagements par fax ou par mail seront refusés, les engagements internet non payés ne seront pas pris en compte

Votre carte d'exposant vous sera envoyée 1 semaine avant l'exposition

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

L'exposant est responsable du bien-être du chien qu'il a inscrit à la manifestation. Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter de placer l'animal dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 16h30.

Fait à _____

Signature

le _____

du propriétaire :

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS	jusqu'au 6/07	du 7/07 au 13/07	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	36 €	41 €	
2 ^e et 3 ^e chien (chacun)	31 €	36 €	
Suivants (chacun)	26 €	31 €	
Puppy	26 €	31 €	
Baby	20 €	25 €	
Vétérain	26 €	31 €	
Chien ne concourant pas (chacun)	10 €	10 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	56 €	61 €	
Chien supplémentaire dans la meute	21 €	26 €	
Cotisation ACTSM (facultatif)	Simple : 15 € Couple : 20 €		
Réduction de 2 € par engagement pour les adhérents ACT Seine Maritime à jour de cotisation			-
N° de carte ACTSM 2019 :			
	Total :		

Par Mandat Chèque CCP Virement
Libellé au nom de l'ACT de Seine Maritime

IBAN – Identifiant International de Compte :
FR37 2004 1010 1407 7485 4L03 518

BIC – Identifiant International de l'Etablissement : PSSTFRPPROU
DOMICILIATION : LA BANQUE POSTALE - CENTRE FINANCIER DE ROUEN

En cas d'engagement de plusieurs chiens, les classes puppy et vétérain et ne concourant pas ne peuvent être comptées comme 1^{er}, 2^e et 3^e chien.

Jeune présentateur :

pour les enfants âgés de 6 à 17 ans - Engagement sur place : 8 €

Elevage, Lot d'Elevage, Couple, Paire :
engagement sur place - 8 €

CLOTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 13 JUILLET 2019
date de réception !

Renseignements à fournir pour les classes Travail, Champion

CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 13 Juillet 2019

Chiens de Défense :

Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring - soit un Brevet Campagne - soit un Brevet Mondioring - soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1) - soit un Brevet de Pistage français - soit un Brevet de recherche utilitaire - soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I. - soit un test international de sauvetage - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{re} ou 2^e catégorie

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{re} ou 2^e catégorie.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{re} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 13 Juillet 2019. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

En l'absence de ces justificatifs à la clôture des inscriptions, le chien sera automatiquement engagé en classe ouverte.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES DE LA F.C.I.

CLASSE TRAVAIL : « pour inscrire un chien en Classe Travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné d'une photocopie du certificat de la F.C.I. sur lequel seront confirmés - cette confirmation étant faite par l'association Canine Nationale du pays de résidence permanente du détenteur et/ou propriétaire du chien - que le chien a bel et bien réussi l'épreuve ainsi que les détails de cette dernière. »

CLASSE CHAMPION : « pour inscrire un chien en Classe Champion, il est indispensable que l'un des titres suivants ait été homologué au plus tard le jour de la date de clôture officielle des engagements. Une copie en attestant doit être jointe au formulaire d'engagement. »

- un titre de Champion International de la F.C.I.
- un titre de Champion National (obtenu avec au moins deux récompenses dans un pays membre de la F.C.I.)
- les titres de Champion National de pays non-membres de la F.C.I. ne peuvent être acceptés.



SHOW PERFORMANCE



RÉVÉLEZ LEUR POTENTIEL

Vous élevez des champions, nous les sublimes.

Chaque exposition est le résultat de nombreuses années de travail et d'efforts ; nous sommes à vos côtés, pour vous aider à concourir au plus haut niveau. Aujourd'hui, nous avons réuni tout notre savoir-faire dans le développement d'une gamme sur-mesure pour chiens d'exposition.

ROYAL CANIN SHOW PERFORMANCE

est dédié aux chiens d'exposition, et met en lumière votre expertise : sa formule ciblée permet de maintenir la masse musculaire (associée à un exercice régulier), tout en garantissant une peau et un pelage sains.



www.royalcanin.fr

0 800 415 161

Service & appel gratuits